

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1 Identificateur de produit
Nom du produit :Hermeticfoam (B2)
UFI: RPT2-Q07C-8008-1278

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Emploi de la substance / préparation Matériel d'étanchéité polyuréthane

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur / fournisseur :

ROTHO BLAAS SRL

Via dell'Adige 2/1 - I - 39040 Cortaccia (BZ)

Tel.: +39 0471818400

e-mail: reach@rothoblaas.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Indications complémentaires:

Les bombes aérosols sont en permanence sous pression ! Elles doivent être protégées contre le rayonnement du soleil et contre les températures supérieures à 50 °C.

En cas de contact avec l'air, il peut arriver que des mélanges explosifs se forment.

Des personnes dont les voies respiratoires sont particulièrement sensibles (par ex. asthme, bronchite chronique) ne doivent pas entrer en contact avec ce produit.

En cas de surexposition, les symptômes peuvent persister pendant plusieurs heures sur les voies respiratoires. La poussière, les vapeurs et les aérosols sont particulièrement dangereux pour les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger


GHS02 GHS07 GHS08

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)
Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Informations supplémentaires sur la sécurité, selon l'annexe XVII du règlement no. 1907/2006 du Parlement européen resp. du règlement no. 552/2009 de la Commission:

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Description :

Prépolymère (polyol de mélange et isocyanate polymérique) avec un fluide de propulsion exempt de néon et à point d'ébullition bas.

Nom du produit :Hermeticfoam (B2)
Composants dangereux :

CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Numéro index: 615-005-00-9 Reg.N°: 01-2119457014-47	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	30 - 60%
CAS: 1244733-77-4 Numéro CE: 807-935-0 Reg.N°: 01-2119486772-26	produit de réaction du trichlorure de phosphore et du méthyloxiranne Acute Tox. 4, H302	20 - <23%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0	isobutane (< 0,1% butadiène) Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5 - 10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.N°: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5 - 10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1 - 5%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2 Numéro index: 603-140-00-6	2,2'-oxydiéthanol Acute Tox. 4, H302	1 - <2%

Indications complémentaires :

Produit de réaction du trichlorure de phosphore et du méthyloxiranne (TCPP) : Substance UVCB (substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique)
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales :

En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau :

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes en ouvrant les paupières.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)**Après ingestion :**

Ce risque n'est pas envisagé, étant donné qu'il s'agit d'un aérosol. Garder la personne affectée au chaud et au calme. Si des troubles se manifestent, faire immédiatement appel à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation, une irritation des muqueuses des voies respiratoires peut se produire chez les personnes sensibles.

Peut irriter localement la peau (rougeurs, démangeaisons). Dégraisse et assèche la peau.

Peut irriter localement la conjonctive (rougeur, brûlure oculaire, larmolement).

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, associée à des douleurs abdominales et des nausées ; des vomissements et des diarrhées peuvent également survenir.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction : CO₂, poudre d'extinction, sable, terre

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits contiennent des émanations et des liquides facilement inflammables. En cas d'incendie, de la fumée se forme, des monoxydes de carbone, de la suie, des hydrocarbures et de l'aldéhyde peuvent se constituer suite à la combustion incomplète et à la thermolyse.

Danger d'explosion en cas de réchauffement. Les émanations/mélanges d'air explosifs sont plus lourds que l'air. Leur répartition à proximité du sol peut provoquer une reprise de sources d'ignition éloignées.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8).

Éviter le contact avec les yeux et de la peau.

Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.

Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.

Informez les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir de sable ou de terre humide.

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)

Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
 Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Enlever les résidus frais avec de mousse polyuréthane nettoyant.

Indications complémentaires: Le matériel durcit automatiquement à l'air.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.
 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Préventions des incendies et des explosions :


Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). e pas perforer ni brûler, même après usage.
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ils peuvent se répandre sur le sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais et sec.
 Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
 Matériau approprié pour réservoirs: FE (40) ou ALU (41)

Indications concernant le stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Mastic
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VLEP (France)	Valeur momentané: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm, Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min
---------------	---

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)
CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

IOELV (EU) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

VLEP (France) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

Informations relatives à la réglementation

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

VLEP (France): ED 1487 05.2021

DNEL:

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (CAS 101-68-8):

travailleurs, effets aigus effets systémiques et locaux, par inhalation 0,1 mg/m³

travailleurs, effets chroniques effets systémiques et locaux, par inhalation 0,05 mg/m³

travailleurs, effets locaux aigus, cutanée 28,7 mg/cm²

travailleurs, effets systémiques aigus, cutanée 50 mg/kg p.c./jour

consommateurs, effets systémiques aigus, orale 20 mg/kg p.c./jour

consommateurs, effets aigus systémiques et locaux, par inhalation 0,05 mg/m³

consommateurs, effets systémiques systémiques et locaux, par inhalation 0,025 mg/m³

consommateurs, effets systémiques aigus, cutanée 17,2 mg/cm²

consommateurs, effets locaux aigus, cutanée 25 mg/kg p.c./jour

produit de réaction du trichlorure de phosphore et du méthyloxiranne (CAS 1244733-77-4) :

travailleurs, effets systémiques aigus, par inhalation 22,6 mg/m³

travailleurs, effets systémiques chroniques, cutanée 8,2 mg/cm²

consommateurs, effets systémiques aigus, orale 2 mg/kg p.c./jour

consommateurs, effets systémiques aigus, par inhalation 5,6 mg/m³

consommateurs, effets systémiques chroniques, orale 0,52 mg/kg p.c./jour

consommateurs, effets systémiques chroniques, par inhalation 1,45 mg/m³

consommateurs, effets systémiques chroniques, cutanée 1,04 mg/kg p.c./jour

PNEC:

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (CAS 101-68-8):

Eau douce 1 mg/l, eau de mer 0,1 mg/l

Relargage intermittent 10 mg/l, station de traitement des eaux usées 1 mg/l ; sol 1 mg/kg

Sédiment (d'eau douce, marin): une sédimentation n'est pas prévue.

Produit de réaction du trichlorure de phosphore et du méthyloxiranne (CAS 1244733-77-4) :

Eau douce 0,32 mg/l, eau de mer 0,032 mg/l

Sédiment d'eau douce: 1,15 mg/kg, sédiment marin 19,1 mg/kg

Sol 0,34 mg/kg, station de traitement des eaux usées 11,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Se soucier de la ventilation suffisante ou de l'aspiration adéquate au lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Eviter le contact avec les yeux, de la peau et l'inhalation.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver bien avant de les réutiliser.

Nettoyer soigneusement la peau après manipulation.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Utiliser un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387) si la ventilation est insuffisante.

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)
Protection des mains :


Gants résistant aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374)

Jeter en cas de la contamination a intérieur, en cas des dégâts ou si la contamination a l'extérieur ne peut pas éliminer.

Matériau des gants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Caoutchouc au butyle (≥ 0.5 mm), caoutchouc au fluor (≥ 0.4 mm), polyethylene chloré, EVAL, polychloroprène (néoprène, ≥ 0.5 mm), caoutchouc butadiène/nitrile (≥ 0.35 mm), chlorure de polyvinyle (PVC).

Le temps de pénétration: > 480 minutes

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage :


Lunettes de protection (répondant à la norme EN 166)

Protection du corps :

Vêtement de travail de protection.

Faire nettoyer régulièrement les vêtements de protection par des prestataires professionnels.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter les restes dans les égouts ou dans le milieu naturel. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Liquide dans des récipients d'aérosol
Couleur :	Aucune information.
Odeur :	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation :	< 0 °C (MDI, ISO 3016)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité :	Extrêmement inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	
inférieure:	1,5 Vol% (gaz propulseur)
supérieure:	16 Vol% (gaz propulseur)
Point d'éclair :	> 200 °C (MDI, DIN 53171)
Température d'inflammation :	> 350 °C (gaz propulseur) > 500 °C (MDI, DIN 51794)
Température de décomposition :	Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
pH :	Non disponible.
Viscosité	
dynamique :	≥ 200 mPas (MDI, DIN 53019, 20 °C)
Solubilité	
l'eau :	Insoluble; réagit avec l'eau
les solvants organiques:	Soluble avant le durcissement

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	< 0,00001 hPa (MDI)
	< 0,7 mPa (gaz propulseur, 20 °C)
Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
Densité de vapeur relative :	Non disponible.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
COV (CE) :	0,2 kg/kg
Propriétés comburantes :	Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas des réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique Stable dans son emballage d'origine et conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le dioxyde de carbone est produit par la réaction avec des substances qui contiennent de l'oxygène actif, y compris l'eau. Il en résulte une élévation de la pression et de la température dans des récipients fermés.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de chaleur, des flammes ouvertes et des sources d'inflammation.
L'échauffement provoque une élévation de la pression.

10.5 Matières incompatibles Éviter tout contact avec de puissants oxydants et des acides forts. Réagit avec l'eau.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non en cas de stockage et de manipulation conformes.

En cas d'incendie peuvent se former: oxyde de carbone, oxyde d'azote, acide cyanidrique (cyanure d'hydrogène), produits toxiques de pyrolyse.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

CAS: 1244733-77-4 produit de réaction du trichlorure de phosphore et du méthyloxiranne

oral	LOAEL/13s	52 mg/kg (rat)
	DL50	632 mg/kg (rate)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
inhalatoire	CL50/4h	> 4,6 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires:

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues: En cas de surexposition, il y a risque d'effet irritant, indépendant de la concentration, sur les yeux, le nez, le larynx et les voies respiratoires. Des troubles peuvent survenir ultérieurement (problèmes respiratoires, toux, asthme). Les personnes hypersensibles peuvent déjà ressentir des réactions à de très faibles concentrations d'isocyanate. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner sécheresse et irritation.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:

Il n'y a pas d'information écotoxicologiques pour la préparation.

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

CL50/96h	> 1.000 mg/l (poisson zèbre, Danio rerio) (OCDE 203)
CE50/24h	> 1.000 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna) (OCDE 202)
CE50/3h	> 100 mg/l (boues activées) (OCDE 209)
CEr50/72h	> 1.640 mg/l (algue, Desmodesmus subspicatus) (OCDE 201)
CSEO/21j	> 10 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna) (OCDE 202)

CAS: 1244733-77-4 produit de réaction du trichlorure de phosphore et du méthylloxirane

CL50/96h	51 mg/l (tête de boule, Pimephales promelas)
CE10/3h	191 mg/l (boues activées)
CE50/48h	131 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna)
CE50/3h	784 mg/l (boues activées)
CEr50/72h	82 mg/l (algue, Pseudokirchneriella subcapitata) (OCDE 201)
CSEO/72h	13 mg/l (algue, Pseudokirchneriella subcapitata) (OCDE 201)
CSEO/21j	32 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna) (OCDE 202)

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)

Indications complémentaires: La mousse de PU n'est pas soluble dans l'eau et se répand sur la surface de l'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité

MDI: pas facilement biodégradable.

Test : aérobic, inoculum : Boues activées

Dégradabilité : 0 %, 28 jours (méthode OCDE 302 C)

Produit de réaction du trichlorure de phosphore et du méthyloxiranne (TCPP) :

OCDE TG 302 A 95 % - inhérent (64 jours)

OCDE TG 301 E 14 % - pas facilement dégradable, (28 jours)

Dans des conditions aérobies, le TCPP est naturellement biodégradable. Aux fins de l'évaluation des risques, cette substance est néanmoins "classée comme étant de manière inhérente biodégradable et ne respectant pas les critères".

Demi-vie dans l'eau : Eau douce > 365 jours (pH 4, pH 7, pH 9; 50 °C)

Remplacement de la lumière : 50 % (0,358 jours)

Biodégradabilité inhérente

12.3 Potentiel de bioaccumulation

MDI: Facteur de bioconcentration (FBC) : <14 (méthode OCDE 305)

(Cyprinus carpio, durée d'exposition 42 j, concentration 0,2 mg/l)

Pas d'accumulation significative dans les organismes, la substance s'hydrolyse fortement dans l'eau.

Produit de réaction du trichlorure de phosphore et du méthyloxiranne : faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol/eau (logPow) : 2,68

Facteur de bioconcentration (FBC) : 0,8 à 14 jours

12.4 Mobilité dans le sol

Très limité à cause de la réaction chimique avec l'eau en cas de formation d'un produit non soluble (mousse PU).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Isocyanate réagit avec l'eau à la surface de séparation en formant du CO₂ et en formant un produit de réaction solide et insoluble avec un point de rosée élevé (Polyurée). Cette réaction est fortement soutenue par des agents tensioactifs (p.e. des savons liquides) ou des solvants solubles dans l'eau. Polyurée est inerte et non dégradable selon des expériences actuelles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

15 01 04: emballages métalliques

17 02 03: matières plastiques

Emballages non nettoyés
Recommandation :

Les emballages doivent être vidés. L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur. Les résidus et les conteneurs vides contaminés qui doivent être considérés comme des déchets dangereux.

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR

1950 AÉROSOLS

IMDG

AEROSOLS

IATA

AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR

Classe
Étiquette
IMDG, IATA

2.5F Gaz.
2.1

Class
Label

2.1 Gaz.
2.1

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur

Attention: Gaz.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler) : -
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux
instruments de l'OMI

non applicable

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
Restrictions conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 :

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Le diisocyanate de diphenylméthylène (MDI), y compris certains monomères spécifiques, a été inclus par le règlement (CE) n° 552/2009 dans l'Annexe XVII (entrée 56) du règlement REACH.

Le diisocyanate, O = C=N-R-N = C=O, a été inclus par le règlement (CE) n° 2020/1149 dans l'Annexe XVII

Nom du produit : Hermeticfoam (B2)

(entrée 74) du règlement REACH.

COV (CE): 0,2 kg/kg

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Indications complémentaires

La classification du mélange est conforme au point 1.1.3.7 de l'annexe I, partie 1, du règlement CLP.

Acronymes et abréviations

CLP : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
N° CAS : numéro du Chemical Abstract Service
EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
GHS (SGH) : système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IOELV : valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (VLIEP)
VLEP: valeurs limites d'exposition professionnelle
DNEL : dose dérivée sans effet
PNEC : concentration(s) prédite(s) sans effet
CL50 : concentration létale pour 50% d'une population test
DL50 : dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)
CE50 : concentration d'effet pour 50%
CEr50 : concentration induisant un effet sur le taux de croissance de 50 % de la population
DMENO: Dose Minimale avec Effet Nocif Observé
CSEO : concentration sans effet observé (No Observed Effect Concentration, NOEC)
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
Log Pow, Kow : coefficient de partage (n-octanol/eau)
PBT : persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB : très persistant et très bioaccumulable
ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association internationale du transport aérien
COV: émissions de composés organiques volatils
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1
: Aérosols – Catégorie 3
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Nom du produit : PC7_HW20231601_Weichzellschaum_B2_SPB2-G39-FL

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Données modifiées par rapport à la version précédente -